

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2015

Réunis sous la présidence de Mr VERNAY Charles, Maire.

Sont présents: Mrs VERNAY Charles, LAMOTTE Robert, Mme BIGNON Stéphanie, Mrs JAUFFRET Daniel, BARBIN Alexandre, Mme JACQUET Madeleine, Mrs LAMOTTE Cédric, PEREIRA Filipe, ROBIN Christophe et Mme CARTET Danielle

Absent excusé: /

Secrétaire: M. JAUFFRET Daniel

Un gendarme intervient en début de réunion afin de présenter le dispositif de participation citoyenne qui consiste à faire participer la population à la sécurité de son propre environnement avec l'appui et sous le contrôle de l'état. Le conseil municipal est invité à réfléchir à une éventuelle adhésion au dispositif.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Dissolution SIVOS de Marcigny

Des travaux doivent être entrepris dans le gymnase ; considérant qu'ils ne peuvent être financés par le SIVOS, non doté d'une section d'investissement, le conseil municipal accepte la dissolution du SIVOS. La commune de Marcigny reprend cette compétence sous la forme d'un conventionnement avec chacune des communes concernées par le syndicat dissous.

Subvention exceptionnelle du département

Les conseillers départementaux ont voté le 19 juin dernier un plan d'urgence pour accompagner les projets en cours ou programmés sur l'exercice 2015 des communes de moins de 10 000 habitants ou des intercommunalités (hors communautés urbaines et d'agglomération). Le Conseil municipal décide de demander cette aide financière pour son projet à l'église : réfection d'une partie de la toiture et mise aux normes de l'électricité.

Travaux de l'église

L'accord officiel de la subvention parlementaire ayant été reçu, le conseil municipal autorise le Maire à engager la procédure de passation de marché public pour les travaux à l'église. (Contacter des entreprises et faire établir des devis)

Questions diverses

Le Conseil municipal

- FIXE à 310.86 € le montant du loyer de l'appartement au-dessus de la Mairie et autorise le Maire à signer un bail dans le cas où un locataire se présenterait

- DÉCIDE l'acquisition d'un logiciel plus performant pour la gestion du cadastre et prévoit les crédits au budget en conséquence

- PREND CONNAISSANCE de diverses informations :

- Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) a diminué de 50 % en 2015 et sera sans doute réduit à néant en 2016
- Un point lumineux a été sécurisé dans le local des apprentis
- Deux contrats d'une durée de 2 semaines ont été signés avec la personne qui assure l'entretien et l'arrosage durant les congés de l'employé titulaire (Mêmes conditions qu'en 2014)
- Vu les fortes chaleurs, il est rappelé que les personnes qui en feraient la demande peuvent être inscrites sur le registre canicule de la commune
- Montant devis réfection voirie

- Modalités et conditions pour obtenir une aide financière de l'agence de l'eau par l'intermédiaire du SPANC du Brionnais pour la réfection d'un assainissement autonome
- Un devis pour la réfection de l'électricité du presbytère a été demandé